

Arrêté n° 2021-319 du 21 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU L'Arrêté préfectoral n° DDT-SEB/2016273-0002 du 26 septembre 2016 portant création de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassée-Voulzie.

ARRÊTÉ

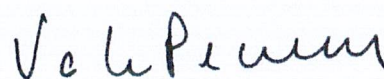
ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie :

- **Monsieur Eric JEUNEMAITRE**
Conseiller régional d'Île-de-France

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSE